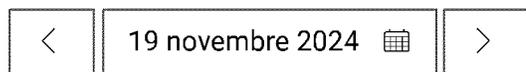


PROC RÉUNION DE COMITÉ

Les ***Avis de convocation*** contiennent des renseignements sur le sujet, la date, l'heure et l'endroit de la réunion, ainsi qu'une liste des témoins qui doivent comparaître devant le comité. Les ***Témoignages*** sont le compte rendu transcrit, révisé et corrigé de tout ce qui a été dit pendant la séance. Les ***Procès-verbaux*** sont le compte rendu officiel des séances.

Pour faire une recherche avancée, utilisez l'outil [Rechercher dans les publications](#).

Si vous avez des questions ou commentaires concernant l'accessibilité à cette publication, veuillez communiquer avec nous à accessible@parl.gc.ca.



PROCÈS-VERBAL

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC)

44^e législature, 1^{re} session

Réunion 133

🕒 Le mardi 19 novembre 2024, 11 heures à 13 h 3

📍 [Pièce 225-A, édifice de l'Ouest](#)

📺 Webdiffusion

Présidence

[Ben Carr](#), président (Libéral)

+ Expand All — Collapse All

Membres du Comité présents



LibéralBen CarrTerry DuguidL'hon. Mona FortierMark GerretsenRyan Turnbull**NPD**Lindsay Mathyssen**Conservateur**Luc BertholdBlaine CalkinsMichael CooperEric Duncan**Bloc Québécois**Marie-Hélène Gaudreau**Membres substitués présents** 

- Chandra Arya remplace Sherry Romanado (Libéral)
- Ken McDonald remplace Mark Gerretsen (Libéral)

Aussi présents **Bibliothèque du Parlement**

- Andre Barnes, analyste
- Laurence Brosseau, analyste

Question de privilège concernant des cyber-attaques menées contre des députés**Témoins** **Chambre des communes**

- Eric Janse, greffier de la Chambre des communes
- Stéphan Aubé, administrateur en chef
- Michel Bédard, légiste et conseiller parlementaire
- Patrick McDonnell, sergent d'armes
- Jeffrey LeBlanc, sous-greffier, Procédure
- Benoit Dicaire, dirigeant principal de l'information

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 9 mai 2024, le Comité reprend l'examen de la question de privilège concernant des cyber-attaques menées contre des députés.

Eric Janse fait une déclaration et, avec Benoit Dicaire et Michel Bédard, répond aux questions.

À 11 h 45, la réunion est suspendue.

À 11 h 53, la réunion reprend.

Motion

Michael Cooper propose, — Que, relativement à son ordre de renvoi du jeudi 9 mai 2024 concernant l'outrage prima facie relatif à la cyberattaque de la République populaire de Chine contre des députés, le Comité :

- Fasse le rapport intérimaire suivant à la Chambre :

« Votre Comité souhaite exprimer son mécontentement à l'égard des refus de témoigner du ministre de la Défense nationale et de ses prédécesseurs, du président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre de la Protection civile, et du président du Conseil du Trésor et ministre des Transports, qui étaient tous responsables du Centre de la sécurité des télécommunications à des moments importants pour la question de privilège que la Chambre a renvoyée à votre Comité le jeudi 9 mai 2024, concernant la cyberattaque de la République populaire de Chine contre des députés » ;

(b) réinvite l'honorable Bill Blair, ministre de la Défense nationale, à comparaître devant le Comité pendant deux heures et insiste pour qu'il compare dans les deux semaines suivant l'adoption de la présente motion ;

(c) assigne Dan Rogers, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, à comparaître devant le Comité pendant une heure, à la date et à l'heure fixées par le président, dans les deux semaines suivant l'adoption de la présente motion, à condition qu'il soit autorisé à être accompagné par des fonctionnaires de son organisation qui sont pertinents pour l'étude du Comité ;

(d) assigne Caroline Xavier, chef du Centre de la sécurité des télécommunications, à comparaître devant le Comité pendant une heure, à la date et à l'heure déterminées par le président, dans les deux semaines suivant l'adoption de la présente motion, à condition qu'elle soit autorisée à être accompagnée par des fonctionnaires de son organisation qui sont pertinents à l'étude du Comité ;

(e) demande aux analystes d'inclure, dans l'ébauche du rapport, le contenu qui est tiré de la preuve qui a été entendue à huis clos, y compris les documents produits en réponse à l'ordre adopté par le Comité le mardi 21 mai 2024, à condition que ce contenu soit identifié de façon appropriée dans l'ébauche afin que le Comité puisse déterminer quelle information, le cas échéant, inclure dans son rapport à la Chambre, et, par conséquent, quelle information sera ajoutée à la preuve publique du Comité, et,

(f) autorise la greffière à partager électroniquement avec tout témoin ayant comparu à huis clos une copie de la transcription de son témoignage à huis clos, nonobstant la motion de routine du Comité relative aux procédures à huis clos, afin que les témoins fournissent au Comité, dans les deux semaines suivant l'adoption de la présente motion, leurs recommandations, accompagnées d'explications, pour les expurgations visant à protéger les informations liées à la sécurité, afin d'aider le Comité à déterminer les informations à huis clos à inclure, le cas échéant, dans son rapport à la Chambre ; et

(g) donne la priorité à l'achèvement de cette étude, nonobstant toute décision antérieure du Comité, et de ne pas poursuivre les travaux tant que le rapport du Comité n'a pas été déposé devant la Chambre.

Il s'élève un débat.

À 12 h 18, la réunion est suspendue.

À 12 h 30, la réunion reprend.

Le débat sur la motion se poursuit.

À 13 h 3, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

La greffière du Comité,

Christine Holke